

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 209

Artikel: Synode 72 : le poids de notables
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Synode 72: le poids des notables

Par la séance constitutive des Synodes diocésains (diocèses de Bâle, de Coire, de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel, de Lugano, de Saint-Gall, de Sion, et de l'Abbaye de Saint-Maurice) s'est ouvert le 23 septembre dernier le Synode 72, effort impressionnant de « mise à jour » qui doit « renforcer les Eglises locales dans la prise de conscience de leur responsabilité propre dans le cadre de l'Eglise universelle ».

Douze thèmes

Au long de onze sessions diocésaines et interdiocésaines seront examinés des projets élaborés par des commissions spéciales, chacune constituée sur un des douze thèmes proposés : 1. La foi et son annonce dans le monde d'aujourd'hui; 2. La prière, la messe et les sacrements dans la vie de la communauté; 3. L'organisation de la pastorale en Suisse; 4. Signification de l'Eglise pour l'homme d'aujourd'hui; 5. Réalisations concrètes

de notre vocation œcuménique; 6. Mariage et famille dans l'évolution sociale actuelle; 7. Responsabilité du chrétien dans le monde du travail et de l'économie; 8. Les tâches sociales de l'Eglise en Suisse; 9. L'Eglise et des communautés temporales; 10. La coresponsabilité des chrétiens à l'égard des missions, du tiers monde et de la paix; 11. Culture et loisirs; 12. Information et formation de l'opinion dans l'Eglise.

Un terme : 1975

Jusqu'au début du mois de mai 1975, les Synodes (au maximum deux cents délégués appartenant à l'Eglise catholique, âgés de seize ans au moins, autant de prêtres, religieux et religieuses que de laïcs — et parmi ces derniers, un tiers au moins de femmes, un cinquième au moins de jeunes gens, et un septième au moins de représentants de travailleurs étrangers) auront fait le tour des textes mis au point par la Commission préparatoire interdiocésaine sur la base de consultations de tous genres (enquêtes, questionnaires, etc.). S'il est difficile d'imaginer aujourd'hui les retombées exactes d'une telle entreprise, il est possible

déjà de mettre en lumière certaines de ses composantes importantes. Il est certain, notamment, que l'orientation des différentes commissions spéciales qui rédigeront (ou ont rédigé : quatre « projets » ont paru jusqu'ici) les douze textes soumis aux Synodes jouera un rôle déterminant dans la poursuite de la réflexion à l'intérieur de l'Eglise. Il était donc intéressant d'analyser la composition de ces groupes de travail. C'est ce qu'a tenté un groupe d'enseignants valaisans dont nous livrons ci-après les conclusions et les interrogations les plus significatives.

592 participants classés

Sur les 609 personnes que regroupent les 28 commissions spéciales, 592 sont classées par catégories¹.

Un premier recensement, les membres selon la catégorie socio-professionnelle. Paysans : 2 (0,3 %); classes populaires 4 (0,8 %), moyennes 144 (19,5 %), supérieures y compris les étudiants 16,3 (27,5 %); ecclésiastiques 309 (51,8 % : 142 non-enseignants et 167 enseignants, docteurs ou licenciés). Une notation particulière qui a son importance : dans la catégorie « ecclésiastiques », 54 % des membres sont docteurs (théologie, philosophie) ou licenciés; à elles seules ces personnalités représentent le 28 % de l'ensemble et, associées à la classe dite supérieure, elles mobilisent exactement la moitié des sièges disponibles dans les commissions.

Une évidence, la position très faible des classes populaires qui ne sont représentées que dans 24 commissions sur 28. Cette absence est frappante dans les groupes « Responsabilité du chrétien dans le monde du travail » et « Les tâches sociales de l'Eglise en Suisse », qui touchent par ailleurs toutes les autres classes. La réflexion sur « La foi et son annonce au monde d'aujourd'hui » est l'apanage des docteurs ou licenciés en théologie ou philosophie puisqu'ils sont 16 sur 20 participants. Une autre majorité évidente : 12 juristes et spécialistes des sciences politiques (licenciés et

1 CINQ CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

Les catégories professionnelles des membres des commissions préparatoires ont été choisies de la façon suivante par les auteurs de l'analyse :

— *Paysans : ouvriers agricoles, fermiers, métayers, exploitants agricoles de peu (de moyenne, de grande... ces deux catégories sont normalement comprises dans la classe moyenne) d'importance.*

— *Classes populaires : manœuvres, ouvriers, contremaîtres, personnel de maison.*

— *Classes moyennes : employés subalternes (gendarmes, employés de bureau sans qualification, vendeurs, etc.), commerçants, artisans,*

employés qualifiés (ex. employés de bureau, dessinateurs, infirmières, etc.); cadres moyens (techniciens, instituteurs, journalistes, assistantes sociales, etc.), directeurs de journaux.

— *Classes supérieures : cadres administratifs du commerce et de l'industrie (en général un niveau universitaire, professeurs, économistes, etc.), gros commerçants, industriels, banquiers, professions libérales; les étudiants, universitaires et non-universitaires, ont été rangés dans cette classe.*

— *Catégorie ecclésiastique : a) vicaire, prieur, missionnaire, curé, aumônier, chanoine, provincial, chancelier, doyen; b) enseignants : docteurs, licenciés, docteurs en philosophie, en théologie.*

docteurs) parmi les 20 membres de la commission spéciale « L'Eglise et des communautés temporelles ».

Aussi riche d'enseignements s'avère l'analyse de la répartition des membres des commissions selon leur catégorie d'âge :

16 à 20 ans :	6 personnes
21 à 25 ans :	30 personnes
26 à 30 ans :	42 personnes
31 à 35 ans :	75 personnes
36 à 40 ans :	80 personnes
41 à 45 ans :	114 personnes
46 à 50 ans :	85 personnes
51 à 55 ans :	75 personnes
56 à 60 ans :	54 personnes
61 à 65 ans :	28 personnes

66 à 70 ans : 10 personnes
71 à 75 ans : 3 personnes

Soit, moins de 20 ans 0,5 %, 20 à 29 ans 10 %, 30 à 39 ans 27 %, 40 à 49 ans 33,5 %, 50 à 60 ans 22 % et plus de 60 ans 7 %.

Dans le détail, on note qu'il n'y a pas de membre de 16 et 17 ans, à l'autre extrême un de 75 ans, 6 âgés de 18 à 20 ans, 41 de 61 à 75 ans et que la plus forte représentation par tranches de cinq ans est le fait du groupe des membres âgés de 41 à 45 ans : 114 représentants.

L'évidence

La conclusion est évidente pour les auteurs de l'étude, soucieux de « la promotion globale du peuple de Dieu et de l'accession de l'ensemble à

un état d'adulte dans la foi » : le Synode ne doit pas être une affaire de « notables », ni la propriété exclusive des détenteurs traditionnels de la culture.

On sait que les thèses élaborées par les commissions seront discutées par des synodes où les classes et les couches de la population absentes lors de la première étape du travail seront présentes. Il n'en reste pas moins que la sous-représentation patente des jeunes et des classes populaires au sein de ces quelque six cents personnes chargées de guider la réflexion des communautés catholiques en Suisse, si elle est aussi le reflet d'un état de fait dans le monde économique ou politique, prend le poids d'un sérieux avertissement lorsque est mis en question l'avenir de l'Eglise.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Faut pas pousser !

Vous connaissez le célèbre monologue de Don Diègue, dans *Le Cid* :

« O rage ! ô désespoir ! ô vieillesse ennemie ! N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? Et ne suis-je blanchi dans les travaux guerriers Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers ? » Et vous connaissez la traduction en « hexagonal » qu'on en a proposée ?

« O stress ! ô break-down ! ô sénescence aliénante ! N'ai-je donc tant vécu que pour cette perturbation [culpabilisante] ?

Et n'ai-je donc perduré dans une escalade promotionnelle à vocation martiale Que pour déboucher sur l'instantanéité de ce [retour au degré zéro de l'investiture] ?

Or, je lis avec l'enthousiasme que vous devinez et que vous ne manquerez pas de partager que « l'Ecole romande parlera leur langage aux enfants » (*« Gazette de Lausanne »*, 16-17 décembre). Poursuivant ma lecture, j'ai appris que « chaque enseignant, à sa manière et selon sa

nature, doit être à la pointe du progrès ». Saisi de vertige, j'ai encore poursuivi : « Cette exigence suppose, de l'avis général, une rééducation permanente dont les formes sont encore loin d'en (sic) être fixées. »

Je me suis dit : Que faire ? Je dois présenter Corneille demain à mes élèves... Je ne puis attendre que les formes que prendra la « rééducation permanente » aient été fixées...

Un essai...

Je me suis dit : Faut tout de même que j'essaye de leur parler leur langage... J'ai jeté quelques lignes sur le papier — juste un premier essai : « Alors Don Diègue, ce con-là, il a décidé de recourir à son fils... Faut vous dire que l'éducation était tout ce qu'il y a de plus répressif. Don Diègue, il savait que Rodrigue aimait Chimène. Il lui a dit : « Cette nana, pas question, tu vas te l'enlever de la tête... » Rodrigue, ça le faisait chier, mais qu'est-ce qu'il pouvait répondre ? Les jeunes, à l'époque, c'était des petits cons, qui avaient tout juste le droit de boucler leur gueule... Quoi ? Vous dites que ça n'a pas changé ? Alors là vous exagérez ! Personne ne vous empêche de

contester, que je sache : ils ont supprimé les arrêtés !... Bien, je continue : Donc, Rodrigue, il est allé « abattre le père de sa fiancée » (je tire ces derniers mots du *Dictionnaire des auteurs de la Pléiade*, de J.-J. Thierry, NRF 1960 — comme on voit, de bons esprits avaient déjà pris conscience de la nécessité de parler au public son langage, quand bien même, pour ma part, je préférerais « gonzesse » à « fiancée »). Après quoi, forcément, il en avait ras le bol : il voulait se dessouder. « Quel cinéma pour une histoire de fesses ! lui a dit Don Diègue ! C'est pourtant pas difficile de trouver un autre coït. Va donc faire un carton sur les Viets (*« bicots »* serait le terme propre, mais en 1973, les élèves courraient le risque de ne pas comprendre ce mot des années 50), c'en est plein autour de Séville. Plutôt que de te faire sauter le caisson bêtement... »

... concluant !

Bon, avec un peu d'entraînement, je devrais y arriver, vous ne croyez pas ? Je ne me fais plus de souci pour le camarade Gilbert Guisan, professeur à l'Université...

J. C.